

ALTUR INVESTISSEMENT REALISE UNE PLUS-VALUE SIGNIFICATIVE EN CEDANT SES PARTS DANS L'HOTEL NOVOTEL DE NANCY

Paris, le 9 novembre 2018 – Altur Investissement (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) et Turenne Hôtellerie (l'équipe hôtelière du Groupe Turenne Capital), accompagnés par Bpifrance Investissement, annoncent la cession des murs et du fonds de commerce de l'hôtel Novotel Nancy.

Situé au sein de la zone d'activités tertiaires et commerciales de Champ-le-Bœuf, siège de nombreuses entreprises, le Novotel Nancy, classé 4 étoiles, offre 119 chambres, 15 salles de réunion, un restaurant, un bar et une piscine extérieure. L'hôtel a été entièrement rénové entre 2013 et 2014 autour d'un concept contemporain : le street-art. L'ensemble de ces travaux ont abouti à la modernisation complète de l'hôtel, devenant hôtel de référence dans la région de Nancy à la fois pour la clientèle professionnelle et d'agrément.

Avec ce nouveau visage, le Novotel Nancy a connu une forte croissance de 2013 à 2017 avec une augmentation de son chiffre d'affaires de 25%. Cette belle opération de cession du Novotel Nancy permet à Altur Investissement et Turenne Hôtellerie de réaliser une **plus-value significative** et un **multiple de plus de 2,5 fois**.

L'acquéreur a repris en l'état le contrat de management avec ACCORHOTELS, opérateur hôtelier qui continue à assurer la gestion de l'hôtel pour le compte du nouveau propriétaire.

François Lombard, Gérant d'Altur Investissement, commente : « *Sous l'impulsion de Turenne Hôtellerie, qui a effectué un remarquable travail de rénovation et d'optimisation de la gestion, la cession de cet actif permet à Altur Investissement de réaliser un multiple de plus de 2,5 fois son investissement initial. Cette opération nous permet ainsi de dégager une plus-value significative, confirmant une nouvelle fois la pertinence de notre stratégie et notre capacité à créer de la valeur dans l'accompagnement de nos participations.* »

Sarah Carbonel, Directrice d'investissement de Turenne Hôtellerie, commente : « *Le Novotel Nancy représente pour l'équipe Turenne Hôtellerie une véritable success story : l'ensemble des travaux de rénovation et de développement de la notoriété de l'hôtel en ont fait une référence dans la région de Nancy. Nous sommes ravis de constater le succès rencontré par le Novotel Nancy permettant de réaliser un multiple de plus de 2,5 fois sur cette opération.* »

INTERVENANTS

Investisseurs

Turenne Hôtellerie – Benjamin Altaras, Alexis de Maisonneuve, Sarah Carbonel

Altur Investissement – François Lombard, Bertrand Cavalé

Bpifrance Investissement

Conseil et audit juridique

Lamartine Conseil

Conseil en immobilier hôtelier

Christie & Co

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

28 janvier 2019 : ANR au 31 décembre 2018

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 17 sociétés et 1 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank* : leader français dans le secteur des allogreffes ;
- FPCI Capital Santé I, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Fair'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam.

Hôtellerie :

- *Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalé
Tél. : 01 53 43 03 03

**ACTUS finance &
communication**
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

**ACTUS finance &
communication**
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.